

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00014
Numéro SIREN : 421 454 372
Nom ou dénomination : 3 B.C.

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2018 sous le numéro de dépôt 2836



SIÈGE SOCIAL

2 Rue de la CHAUDRONNERAIS
BEAUCE
B.P. 10258
35302 FOGÈRES CEDEX

Tél : 02.99.99.30.50
Fax : 02.99.99.59.23
e-mail : accueil@leco.fr

L'ENTREPRISE COMPTABLE DE L'OUEST

*Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes*

N° 2018/A/2836
**Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes**
Le _____

18 AVR 2018

SARL 3 BC

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7 622 euros

Siège social :
7, Rue Jules Gahinet
56000 VANNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 3 B.C, société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 14 décembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, ainsi que sur la situation de la Société conformément aux dispositions de l'article L223-43, al.3 du même code de commerce, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Les derniers comptes annuels, arrêtés au 30 juin 2017 font apparaître des capitaux propres négatifs d'un montant de 78 300 euros (dont un capital social de 7 622 euros).

Une situation comptable intermédiaire établie au 31 décembre 2017 fait ressortir une progression du chiffre d'affaires et un résultat comptable positif d'environ 10 000 euros.

Par des conventions en date du 9 février 2018, Madame Renée EPRON et la société LOISIR 3B ont consenti des abandons de créances en compte courant pour les montants respectifs de 25 000 euros et 70 000 euros.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A FOUGERES, le 13 avril 2018

Pour la société L'ECO
Francis GERARD
Commissaire à la transformation

